

LE CHOIX D'UNE AUTRE VOIE POUR VOS AIDES SOCIALES



Les activités sociales au travers de l'Action Sanitaire et Sociale (ASS) doivent garantir l'égalité de droit de tous les bénéficiaires et leur famille face aux aléas de la vie (financiers, familiaux ou médicaux).

Les aides ASS interviennent après l'application du droit commun (Sécurité sociale et collectivités locales), des droits statutaires et accords de branche ou d'entreprise, des droits CAMIEG et MUTIEG.

FO Énergie et Mines fait le constat que **les aides actuelles sont encore insuffisantes et restent inégalitaires** en fonction de la CMCAS de rattachement du bénéficiaire.

Que l'on soit actif ou retraité, riche ou pauvre, bien portant, malade ou en situation de handicap, jeune ou moins jeune, la solidarité est un juste retour des richesses vers celles et ceux qui rencontrent des difficultés.

Pour FO Énergie et Mines les aides d'action sanitaire et sociale doivent contribuer au maintien au domicile, au confort, à la sécurité et à la santé de tous les bénéficiaires et leur famille.

Nous avons fait plusieurs propositions afin de faire évoluer ces aides, avec notamment la proposition d'aide au départ en vacances, reprise par la commission nationale pour les orientations à venir, ou l'aide exceptionnelle pour la garde des enfants et des adolescents sur la période où le contexte sanitaire était compliqué pour tous.

FO Énergie et Mines propose :

- Des **aides pour l'emploi d'une auxiliaire de vie** pour les personnes n'arrivant plus à effectuer les actes de la vie quotidienne tels que les travaux d'entretien courant du logement (tâches ménagères), les courses, le jardinage, les petits travaux, la confection des repas, les soins (toilette, lever-coucher, prise de médicaments).
- Des **aides aux frais de garde des enfants** (Garde occasionnelle, de babysitting, d'un accompagnement à une activité périscolaire ou d'une garde partagée à domicile, en crèche, dans une halte-garderie) et au soutien scolaire.
- Des **aides pour l'aménagement** du logement ou d'un véhicule, au déménagement.
- Des **aides permettant aux jeunes adultes** de poursuivre leurs études, de financer leur mutuelle étudiante, d'entamer une formation en alternance, de pallier pendant quelques mois l'absence d'allocation chômage.
- Des **aides spécifiques pour les bénéficiaires en difficulté de soins** (en complément des remboursements CAMIEG/Energie Mutuelle/Solimut).



Pour faire le choix d'une autre voie, votez FO !

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org